

successoraux sont le commencement d'une confiscation générale et graduelle de la fortune par les gouvernements intéressés.

L'adoption de cette mesure nous conduit à une forme quelconque de socialisme. Par ce mode hybride d'administration et d'imposition sur certaines catégories de biens nous visons à la destruction du régime qui existe au pays depuis la confédération, touchant le droit de propriété, les biens fonciers et les biens personnels. Si le Gouvernement pousse jusqu'à leur conclusion logique ces droits de mutation par décès et autres mesures du même genre il finira par être le seul propriétaire et le seul distributeur de tous les biens.

Pour ma part, je ne souhaite que du bien au Gouvernement. J'espère qu'il trouvera l'argent qu'il désire, mais je voudrais aussi qu'on pense un peu au petit portefeuille. Au moment de la déclaration de guerre, tout l'argent dont il aurait pu disposer pour acheter des obligations de la victoire était placé dans des immeubles ou dans des polices d'assurance. Ces deux genres de placement à eux seuls lui enlèvent environ 70 p. 100 de son revenu; il ne peut pas faire face aux nouvelles taxes et souscrire à l'emprunt de guerre. Le Gouvernement devrait établir un moratoire national permettant à ces gens qui auraient payé leurs primes d'assurances pendant quatre ou cinq ans de rembourser leur emprunt au même taux que l'emprunt de la victoire. Ceci leur permettrait de souscrire à l'emprunt de la victoire.

Le Gouvernement devrait également établir un moratoire national sur les hypothèques, et faire ce qu'ont fait les provinces lors de la dépression: suspendre jusqu'après la crise les paiements sur le capital.

Je ne souhaite que du bien au Gouvernement. Le peuple canadien serait à la joie si, lorsque les forces aériennes seront prêtes et que nous aurons les navires nécessaires, il pouvait envoyer un million de volontaires en France, cette terre glorieuse où reposent un si grand nombre de nos fils, afin d'aider à en chasser les Allemands barbares.

La France endure de dures privations et ses sacrifices resteront une merveilleuse leçon de patriotisme.

J'espère que le Gouvernement verra à soulager les petits salariés et les propriétaires fonciers du fardeau énorme que leur impose la multiplicité exagérée des organismes administratifs et des mesures fiscales. Les Canadiens sont prêts à déboursier pour la guerre, mais ils veulent que leur argent serve bien à la guerre et non à des fins tout à fait étrangères au conflit.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai fait observer hier soir, je n'étais pas présent au moment de la deuxième lecture du bill, étant retenu ailleurs par les travaux d'un comité. Notre groupe se réjouit de ce que le Gouvernement a enfin inséré une législation relative aux droits successoraux dans nos statuts. Nous la préconisons depuis nombre d'années, non comme mesure de guerre mais comme mesure fiscale propre à assurer une certaine répartition de la richesse dont l'accumulation s'est effectuée plutôt rapidement en ces récentes années. Avant la guerre nous favorisons l'établissement d'un droit de mutation par décès en vue de créer un fonds d'amortissement qui permettrait de rembourser nos obligations nationales, en partie tout au moins. La poursuite de la guerre a réclamé d'y consacrer tous les fonds que nous pouvons prélever. Nous accueillons donc avec plaisir cette mesure.

Le fait que cette législation pénètre jusqu'à un certain point dans un domaine déjà occupé par les provinces a soulevé beaucoup de critiques. C'est bien dommage, mais l'occasion a été fournie aux premiers ministres provinciaux qui protestent aujourd'hui de s'entendre sur les modalités de l'exploitation de cette source de revenu par l'une ou l'autre autorité. Ces objections n'ont pas grand poids, à mon avis.

J'ai constaté, en feuilletant le hansard des dernières séances, que certains honorables députés et particulièrement le chef de l'opposition (M. Hanson) ont appelé ceux qui favorisent des mesures du genre des "non possédants." Je suis fier de représenter un bon nombre de gens que l'on pourrait classer parmi les "non possédants", mais je suis heureux de dire que je compte parmi mes amis bien des gens qui appartiennent à la classe des "possédants", mais qui croient que des motifs humanitaires devraient pousser à l'amélioration des conditions inégales dans la société qui affrontent notre génération. Je prévois pour l'après-guerre l'adoption de nombreuses mesures destinées à prévenir l'accumulation de la richesse et à en assurer une meilleure répartition. Cela s'impose assurément à l'heure présente.

Le chef de l'opposition a dit tout à l'heure que l'une des plus importantes sociétés religieuses au pays, l'église anglicane, avait dans le passé reçu une aide considérable de la métropole en vue de son établissement au Canada et de son épanouissement au cours des années. C'est vrai. J'ai souvent désiré que les dirigeants de cette grande église aient dans le passé montré plus clairement la voie vers l'application d'une législation sociale et je suis heureux de pouvoir dire qu'en ces